

**DECISION N°9-2016**  
**Décision de délégation de signature en qualité d'ordonnateurs délégués**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n° 20-2015 du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint chargé des affaires médicales, des affaires financières et de la contractualisation interne, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle des affaires médicales et des finances, notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux personnels médicaux, stagiaires ou contractuels dont la carrière est gérée directement par l'établissement à l'exception :

- Des avis et des décisions de mise en recherche d'affectation des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques mentionnés au 1° de l'article L. 6152-1.

**Article 2** : La présente décision annule et remplace la délégation de signature n°20-2015 précitée, sera notifiée à l'intéressé, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.

Fait à Fleury les Aubrais, le 4 février 2016

Le Directeur,

Signé : Jean-Yves BOISSON

« Annexes consultables auprès du service émetteur »